Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226013-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 4 février 2026

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, Ch. KERGOAT, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN,C. LE GALL, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, S. HERVÉ, J.-S. ALLIOU, Thaddée VIEILLE-CESSAY, G. LE DERRIEN, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : S. MENAHEZE, L. POUHAUT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Stéphane MENAHEZE a donné pouvoir à Sylvie ESLAN
Laurence POUHAUT a donné pouvoir à Maud CAUDAL

Marianne PETIT a été élue secrétaire de séance.

---

13 - Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°122 Place du Calvaire

---

Monsieur Daniel Bertho, adjoint au maire délégué à l'Aménagement, expose :

La commune de Saint-Nolff a récemment été informée de la vente de la propriété appartenant à Madame Line CHEUTIN située au 12 place du Calvaire. Cette propriété est composée des deux parcelles cadastrées AB n° 22 (maison à usage d'habitation) et AC n° 122 (garage), situées en zonage Ua au Plan Local d'Urbanisme.

Elle a fait part de son intérêt d'acquérir la parcelle cadastrée AC n° 122 d'une superficie de 28 m², terrain sur lequel est situé un garage. La commune réfléchit depuis longtemps à la réalisation d'un cheminement piétons place du Calvaire et rue de la Grotte, notamment pour sécuriser l'accès des enfants depuis le centre bourg jusqu'à l'école primaire Lucien Paye. Le garage situé sur la parcelle cadastrée section AC n° 122 restreint la largeur des accotements et rend difficile un aménagement dans ce secteur, obligeant aujourd'hui les piétons à empiéter sur la route départementale. Sa démolition permettrait de réaliser cet aménagement.

Le prix de vente du terrain a été fixé à 23 295 €, auquel s'ajouteront les frais d'acquisition.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 27 janvier 2026, et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226013-DE

le conseil municipal **par 21 POUR et 6 ABSTENTIONS** :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 122 située 12 Place du Calvaire, d'une surface de 28 m², propriété de Mme Line CHEUTIN,
- précise que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune,
- autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir toutes les formalités et signer toutes pièces concernant ce dossier, notamment l'acte notarié de cession

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 13 février 2026
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC

